



P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

PLU de
Chieulles

DIAGNOSTIC
Paysages

Approbation initiale du PLU : 16/01/2006

Date de référence du dossier : 17/12/2020

PROCÉDURE EN COURS :

Révision générale du PLU

Prescription	DCM	11/04/2017
Arrêt	DCM	30/09/2019
Approbation	DCM	25/01/2021

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES D'URBANISME DE CHIEULLES

Approbation initiale du PLU	DCM*	16-01-2006
Modification n°1	DCM	06-11-2007
Modification n°2	DCM	16-10-2010
Modification n°3	DCM	18-12-2014
Modification n°4 simplifiée	DCM	12-04-2016
Révision Générale du PLU	DCM	25-01-2021

* DCM : Avant le 1^{er}-01-2018 : Délibération du Conseil Municipal

A partir du 1^{er}-01-2018 : Délibération du Conseil Métropolitain

TABLE DES MATIERES

1. L'APPROCHE PAR LES PAYSAGES	4
1.1. Appartenance aux grandes formations paysagères	4
A. Un village implanté au sein du plateau lorrain	4
B. Un ban communal qui s'adosse à une rive de la Moselle	4
1.2. Entités paysagères de la commune	5
A. Le plateau : des espaces ouverts et animés de quelques reliefs	5
B. Le vallon du ruisseau de Malroy : une assise paysagère du village	5
C. La Vallée de la Moselle	6
1.3. Perceptions et évolutions paysagères	8
A. Approche du village par la D69C : mise en scène et évolutions récentes	8
B. Une silhouette historique lisible dans son ensemble	9
C. Des fronts bâtis récents émergeant dans le paysage en vue lointaine	10
D. Des paysages qui se referment aux abords de la Moselle	11
E. Echappées visuelles depuis le tissu bâti	12
1.4. Enjeux paysagers	14

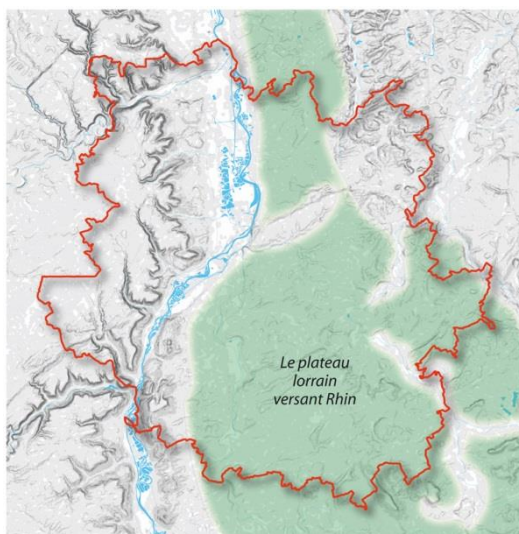
DIAGNOSTIC THEMATIQUE

1. L'APPROCHE PAR LES PAYSAGES

1.1. APPARTENANCE AUX GRANDES FORMATIONS PAYSAGERES

Les travaux d'élaboration du SCOTAM ont permis de caractériser les grandes entités paysagères de son territoire. Cette caractérisation permet de décrire à grand trait les paysages de la commune de Chieulles qui appartient à l'entité paysagère du plateau lorrain versant Rhin et pour partie à la Vallée de la Moselle. Par ailleurs, des orientations de préservation et de valorisation des paysages sont inscrits au sein du DOO du SCOTAM avec lesquelles le PLU de Chieulles devra rentrer en compatibilité.

A. Un village implanté au sein du plateau lorrain

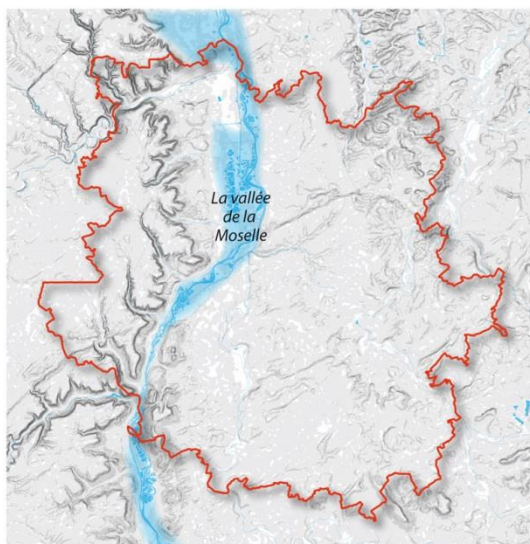


Le plateau lorrain versant Rhin

- Des paysages en pente douce, un relief animé par quelques accidents
- De grandes surfaces agricoles (céréales et oléagineux) ainsi que des espaces boisés là où le relief s'accroît
- Des paysages par endroit animés de ripisylves le long de ruisseaux et de prairies au sein de vallons
- Des limites entre espaces ruraux et urbains lisibles et des formes villageoises historiques peu respectées du fait de développements urbains d'ampleur

Les grandes entités paysagères du SCOT de l'agglomération Messine

B. Un ban communal qui s'adosse à une rive de la Moselle



La Vallée de la Moselle

- Le rapport de présentation du SCOTAM souligne le caractère largement urbanisé de cette unité.
- Concernant Chieulles, cette entité paysagère ne fait qu'affleurer son ban communal ; toutefois on peut tout de même retenir un objectif inscrit au sein du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOTAM de préservation des abords des cours d'eau et des éléments de nature tels que les haies, les bosquets ou encore les prairies.

Les grandes entités paysagères du SCOT de l'agglomération Messine

1.2. ENTITES PAYSAGERES DE LA COMMUNE

Il s'agit ici de déterminer les structures paysagères de la commune pour mieux comprendre leurs qualités et leurs sensibilités. Chieulles se caractérise par des paysages globalement ouverts, le paysage est tout de même structuré par quelques reliefs et des boisements qui composent les vues (les cloisonnent ou au contraire les ouvrent) notamment aux abords de la Moselle.

A. Le plateau : des espaces ouverts et animés de quelques reliefs

Le plateau s'ouvre largement au sud du village, derrière des buttes au bas desquelles est venu s'implanter le village. Le ban communal est en majorité occupé par des espaces agricoles ouverts, doté de peu de clôtures ou de haies (quelques bandes boisées au sud du ban communal). Ces espaces agricoles sont principalement marqués par les infrastructures routières (les routes départementales D69d et D2) et électriques (ligne électrique Haute Tension traversant l'ouest de la commune).



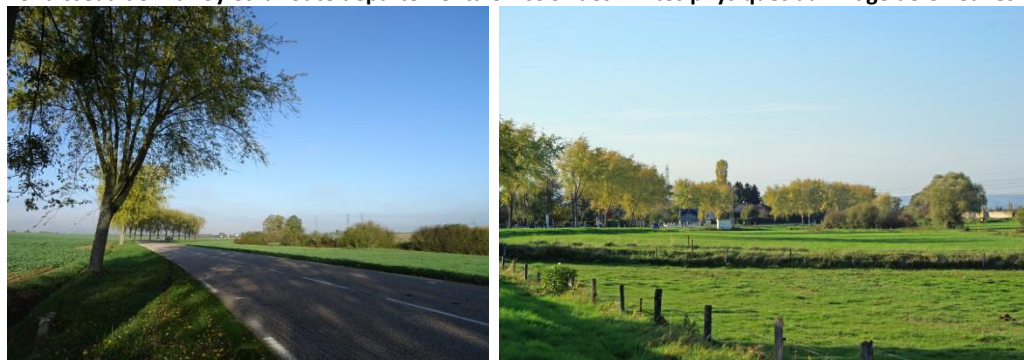
Les franges boisées constituent les toiles de fond des paysages agricoles ouverts de Chieulles, du sud-est au sud-ouest. Notamment, le Bois de Grimont au sud crée une barrière visuelle entre Chieulles et Saint Julien-lès-Metz, et plus globalement avec l'agglomération messine. Les boisements créent également un front visuel entre le village et la Moselle.

B. Le vallon du ruisseau de Malroy : une assise paysagère du village

Les ruisseaux sont venus creuser le plateau, notamment le ruisseau de Malroy, dénommé « Novieback » en traversée du ban communal de Chieulles. Le village est venu s'y adosser. Le ruisseau constitue toujours aujourd'hui une assise paysagère pour le village. Il creuse des reliefs doux dans le plateau. **Un relief, appelé « la Bosse » s'élève au nord et à l'est du village.** Se sont implantés plus haut le lieudit de Rupigny et le village de Charly. Ce relief surplombe légèrement le village et offre des vues dominantes sur la silhouette villageoise de Chieulles. Au sud du ruisseau s'élèvent deux buttes derrière lesquelles le village est venu s'implanter.



Le ruisseau de Malroy et la route départementale D69C : des limites physiques au village de Chieulles



C. La Vallée de la Moselle



Les abords de la Moselle sont en majeure partie occupés par des boisements, avec notamment d'anciens vergers qui se sont progressivement enfrichés ces dernières décennies. Aujourd'hui, le bois de Châtillons-sur-Metz crée des fronts boisés entre la route D1, qui longe la Vallée de la Moselle, et les espaces agricoles qui s'étendent à l'est sur le ban communal. **Les boisements masquent ainsi la présence de la Moselle depuis le village de Chieulles.**

Depuis la D1, les accès à la rivière sont souvent privés, menant à des constructions à vocation d'habitat et de loisirs qui occupent ici les abords immédiats de la Moselle. **Elles ont ainsi tendance à privatiser les rives de la Moselle sur la commune de Chieulles.**



Les abords de la Moselle à Chieulles et leur enfrichement progressif, photos aériennes de 2015 et 1955

Source : site « remonter.ign.fr »



- De vastes espaces agricoles majoritairement dépourvus de haies
- Le ruisseau de Malroy auquel s'adossent de légers reliefs en pente douce et auprès duquel le village de Chieulles est venu s'implanter
- La Vallée de la Moselle se retrouvant isolée du village de Chieulles par une large bande boisée prenant de l'ampleur



CHIEULLES / RAPPORT DE PRÉSENTATION

ENTITÉS ET STRUCTURES PAYSAGÈRES



LEGENDE

Éléments structurants

- Isolignes
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Infrastructures routières
- Boisements : forêt formée de feuillus et bois
- Vergers et jardins

Entités paysagères

- Tissu bâti villageois
- Bâti semi permanent aux abords de la Moselle
- Vallée de la Moselle
- Plateau ouvert
- Vallon du ruisseau de Malroy



1.3. PERCEPTIONS ET EVOLUTIONS PAYSAGERES

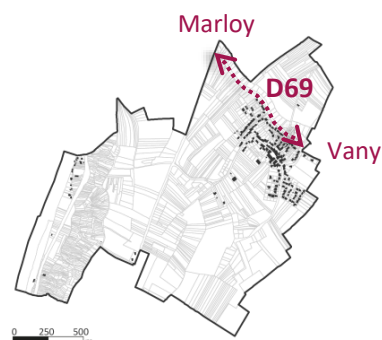
La présente étude des points de vue les plus notables de la commune vient apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : comment se perçoit le village, en approche ou de manière éloignée, et qu'est ce qui accroche le regard ? Quels éléments impactent les paysages ou au contraire viennent les valoriser ? A travers ces questions, il s'agit d'aider les élus à cerner les évolutions paysagères souhaitées afin d'orienter les futurs choix d'aménagement et de développement à fixer au sein du PLU.

A. Approche du village par la D69C : mise en scène et évolutions récentes

La route départementale compose aujourd'hui une limite physique, et longe par le nord le village. Dans les années 1970 et 1980, plusieurs pavillons se sont implantés le long de la voie. Ces implantations se sont faites en retrait par rapport à la route.

De manière générale, l'ensemble des constructions sont peu visibles en approche du village depuis cette voie d'accès principale.

En effet, l'approche du village est accompagnée et mise en scène par des alignements d'arbres de haut jet qui ont pris une certaine ampleur aux abords de la route.



Toutefois, des lotissements se détachent en position dominante dans les paysages (entrée côté Vany) et créent des fronts bâtis abruptes avec les espaces agricoles (entrée côté Marloy). Avec les vergers et les jardins qui entouraient le bâti rural de la rue de la Chapelle, des espaces de transition existaient entre le village historique et espaces agricoles. Ceux-ci ont été progressivement construits. Le bâti s'est implanté en plusieurs endroits quasiment en rapport direct avec les espaces agricoles, ce qui crée de forts contrastes et entraîne une plus forte exposition pour le bâti.



Approche du village, côté Vany : mise en scène..... et évolutions récentes



Approche du village, côté Marloy mise en scène..... et évolutions récentes

Le village est implanté non loin du ruisseau de Malroy et de la route départementale qui est venue se greffer au ruisseau jusqu'aux abords de la Moselle. De l'autre côté du ruisseau, quelques aménagements et constructions s'étiolent le long de la route de Rupigny ; toutefois, cela reste mesuré et le ruisseau reste une limite naturelle pour le village. Par ailleurs, les prairies qui occupent les abords du ruisseau animent les paysages en approche du village.



Prairies et montée de Rupigny, visibles aux abords de Chieulles depuis la RD69C en descendant du village de Vany

B. Une silhouette historique lisible dans son ensemble

La montée sur Rupigny donne à voir le village historique qui compose ici un ensemble homogène.



On note l'absence de clocher d'église dominant le village, la chapelle se détache tout de même un peu, à l'ouest du village historique. Le village était cerclé historiquement de vergers et jardins, qui se sont construits depuis les années 1970. Les nouvelles constructions restent cohérentes, en termes de hauteur notamment avec l'ensemble bâti historique.



Les développements urbains les plus récents se déconnectent et ont pris de la hauteur. Cette vue se compose par strates et les boisements composent une toile de fond en arrière-plan. L'horizon est marqué par l'alignement d'arbres accompagnant la route de Bouzonville et l'antenne du SDIS, basé à Saint-Julien-lès-Metz



Panorama sur village depuis la montée de Rupigny

C. Des fronts bâtis récents émergeant dans le paysage en vue lointaine

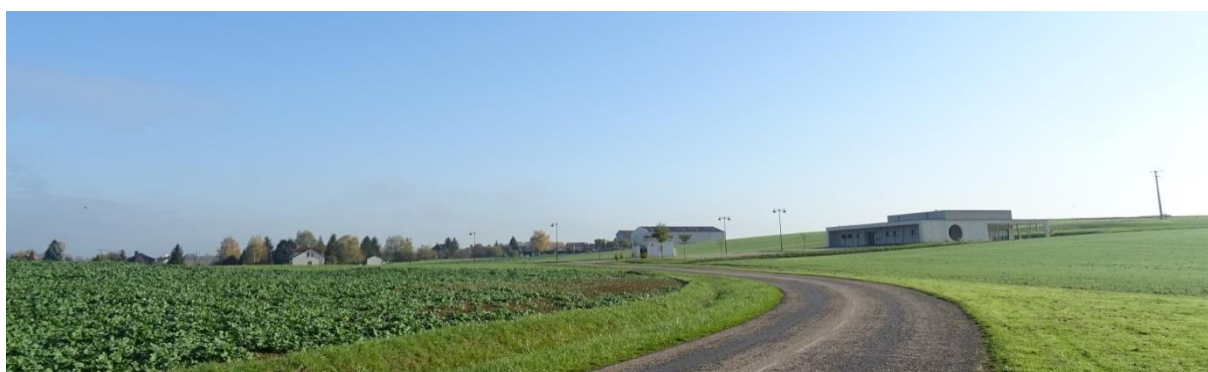
Depuis la route D2 par le sud et en dépassant Saint-Julien-lès-Metz, le village est peu perceptible en lui-même, de par son implantation dans le relief, puisqu'il s'est logé historiquement derrière deux buttes. Par ailleurs, l'habitation isolée du lieu-dit de la Bergerie et l'aménagement de ses abords marquent et cloisonnent ici fortement les paysages.

Aujourd'hui, de part et d'autre des premières habitations, des constructions sont venues dépasser les contours historiques du village. Des lotissements franchissent des lignes de relief et viennent constituer des fronts urbains semblant « détachés » du village et visibles en vues lointaines.



← **En vue rapprochée, depuis la route D69d, route de desserte historique du village, quelques habitations apparaissent en entrée de village mais sont, pour le reste, peu perceptibles.**

En amont dans l'approche du village, deux volumes bâtis isolés et imposants se découvrent aux abords sud du village et marquent ici les paysages, de par leur implantation au sein d'espaces agricoles ouverts. De plus, leurs emprises sont importantes au regard des dimensions du village.

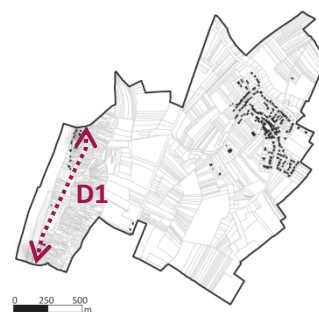


D. Des paysages qui se referment aux abords de la Moselle

Malgré sa présence en frange du territoire communal le fond de vallée et la rivière en elle-même sont peu perceptibles.



La Moselle est longée par la route D1 entre le rond-point de Malroy et Saint-Julien-lès-Metz. Les vues y sont de toute part cloisonnées, par des boisements et des haies boisées. Entre le village de Chieulles et la route départementale, le bois de Châtillon sur Moselle crée un front boisé fermé sur toute la traversée du ban communal, hormis un espace prairial, qui ouvre quelque peu les abords de la RD. Cet espace prairial est marqué en son centre par un poste de gaz.



Entre la route départementale et la Moselle, les paysages aux abords immédiats de la rivière sont peu perceptibles, ils sont « brouillés » par l'implantation d'un bâti plus ou moins organisé le long des berges et par la trame arborée qui l'accompagne. Les séquences de vues sur la Moselle y sont donc très courtes.



E. Echappées visuelles depuis le tissu bâti

Le dessin des voies des villages et les espaces de vergers et de jardins dégagent en interstice, au sein du tissu bâti, des perspectives visuelles depuis les espaces habités de la commune.

Ainsi, des vues lointaines se découvrent dans le village en direction de « la Bosse », qui s'élève doucement face au village : depuis le petit espace vert attenant à la chapelle Saint-Jean-Baptiste et depuis la route de Rupigny, qui offre plus spécifiquement une perspective sur la maison seigneuriale de Rupigny.



Le lotissement du Maix dans sa configuration dégage une vue sur les toitures et les vergers et jardins attenant au bâti historique.



Ici la vue s'ouvre plus largement aux franges du village, entre les quelques habitations greffées sur la route départementale et les constructions en hauteur (notamment le lotissement Bellevue) ; en vis-à-vis ce secteur est visible en vue lointaine depuis Vany ou depuis la route départementale, derrière le rideau de l'alignement d'arbres :



- Des plateaux ouvrant des vues lointaines sur le village, notamment depuis le sud en sortie des boisements situés au nord de Saint-Julien-lès-Metz
- Une limite physique au village, composée par le ruisseau de Malroy et longé par la route départementale
- Un noyau villageois lisible dans son ensemble depuis la route de Rupigny
- Des fronts bâtis récents émergeant dans le grand paysage : une perception de plus en plus forte des constructions les plus récentes, et une impression d'implantation « dans les champs » pour certaines d'entre elles
- Des infrastructures et des aménagements marquant et cloisonnant les vues



CHIEULLES / RAPPORT DE PRÉSENTATION PERCEPTIONS PAYSAGÈRES



LEGENDE

Grandes structures paysagères

- Tissu bâti villageois
- Champs et prairies ouverts
- Boisements et reliefs : toile de fond des paysages communaux

Éléments animant et impactant les paysages communaux

- Ripisylve animant les paysages et alignements d'arbres accompagnant l'approche du village
- Végétation cloisonnant les paysages
- Ligne haute tension et pylônes
- Routes départementales
- Fronts bâtis visibles en de nombreux points de vue (position dominante)
- Bâti d'intérêt, visible depuis le village
- Volumes bâtis fortement perceptibles

Points de vues

- Points de vue sur les paysages de la commune et le village
- Echappées visuelles depuis les espaces habités

1.4. ENJEUX PAYSAGERS

De l'analyse paysagère du territoire communal ressort un certain nombre d'enseignements pouvant guider les orientations d'aménagement et de développement à acter au sein du PLU.

Des paysages agricoles ouvrant des vues lointaines soulèvent des points de vigilance. Au sud et à l'ouest, en dépassant des lignes de relief qui s'ouvrent sur le plateau agricole, les habitations sont plus fortement exposées dans le grand paysage. Une réflexion particulière pourra être menée afin d'anticiper les évolutions paysagères liées à un éventuel développement urbain à ces endroits.

De multiples vues s'ouvrent donc sur les espaces bâtis de la commune. **Par ailleurs, des perspectives depuis les espaces bâtis peuvent être prises en considération**, et invitent à une réflexion dans l'implantation de nouvelles constructions.



Des éléments structurant les paysages communaux, et qui leur confèrent leur qualité, pourront faire l'objet d'une attention particulière à travers le PLU. Peu d'éléments verticaux viennent animer les paysages, cela soulève l'importance de préserver ces éléments qui rompent la relative monotonie des champs et des prairies : ripisylves, haies arborées, alignement d'arbres ainsi que les jardins et vergers aux abords du village.

Il existe par ailleurs un enjeu à s'adosser aux limites naturelles et physiques qui donnent aux paysages de Chieulles leurs lignes de force. Il s'agit là notamment du ruisseau de Malroy, qui aujourd'hui, doublé par la RD69C, compose une limite physique au village.



Autre spécificité de la commune, la présence de la Vallée de la Moselle en frange du ban communal ; ses évolutions paysagères peuvent être questionnées à travers le PLU : de possibles qualifications de ses abords, de redécouverte de la rive de la Moselle, de maintien voire d'ouvertures visuelles sur la rivière ?



CHIEULLES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS



LEGENDE

- Route départementale et ruisseau de Malroy : une limite physique et une assise paysagère pour le village
- Champs ouverts et points de vue : des vues dégagées sur le village
- Fronts bâtis : des expositions du bâti de plus en plus fortes
- Des espaces de transition douce entre les espaces bâtis et non bâtis (vergers et jardins)

